ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 58376

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise en place de l'interconnexion forfaitaire illimitée (IFI). L'IFI a été mise en place dans de nombreux pays européens et dans un temps très court. Or il semblerait que nous ne soyons toujours pas en mesure de la mettre en place et cela même à moyen terme. Aussi, il lui demande si l'IFI sera rapidement opérationnelle en France.

Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement, soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (5, 10, 20, 30 heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué, en novembre dernier à l'Assemblée nationale, qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

Données clés

Auteur : M. Henry Chabert
Circonscription : Rhône (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58376
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1200

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE58376

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1840